

Vigilances

La lettre du



N°4 : mai 2002

Leçon de choses

5 mai 20 h, immense soulagement : la menace de **l'extrémisme** « yaka » semble écartée !

5 mai 21 h, retour de **l'inquiétude** : les responsables politiques retrouvent leurs vieilles querelles !

Plus que jamais **la vigilance** s'impose. Ou bien Jacques Chirac et Jean-Pierre Raffarin, malgré leurs belles paroles, s'accrocheront aux pratiques d'un **Etat centralisateur** habilité à prendre les décisions d'en haut. Ou bien ils sauront, comme on dit en matière de management, abandonner le « top down » pour adopter le « bottom up ». Sur ce point capital, **Vigilances**, fidèle à sa mission exercera une veille en continu.

Nous poursuivrons ainsi le travail entrepris depuis notre première parution en février 2002. Ce travail, rappelons-le s'est articulé en trois « dossiers » complémentaires.

Dans la lettre N° 1, **Alain de Vulpian**, fondateur de Cofremca et de Sociovision, a montré pourquoi nous n'étions pas à l'abri d'un « **coup de société** » (comme on dit un coup de sang) et comment l'Etat pourrait agir en catalyseur d'énergies plutôt qu'en « je sais tout ».

Dans la lettre N° 2, j'ai donné quelques exemples illustrant la manière dont les citoyens pourraient être directement impliqués par des choix individuels à **la solution de problèmes généraux**. L'un de ces exemples traitait en particulier de l'affectation des impôts et du choix des besoins collectifs.

Dans la lettre N° 3, **Alexandre Jardin** et **Pascal Guénée**, respectivement fondateur et président du Relais Civique, ont décrit une méthode et analysé des processus qui, **en changeant les pratiques plutôt que les structures**, produisent des résultats concrets.

L'ensemble de ces contributions nous semble aujourd'hui d'une actualité renforcée par l'urgence du calendrier électoral. **Ceux d'entre vous qui ne les auraient pas conservées ou qui souhaiteraient en faire profiter des amis peuvent demander au Club de leur adresser de nouveaux exemplaires**. Ils peuvent également – et en sont instamment priés – nous communiquer leurs suggestions et commentaires. Ainsi nos prochaines livraisons, enrichies de points de vue particuliers, contribueront-elles à donner un contenu plus précis au concept encore flou de participation.

De Gaulle, on s'en souvient, avait, en la matière, une **ambition intense mais vague**. Il estimait que le monde actuel était un univers « mécanique » où les individus devenaient des « numéros » qui souffraient de ne pas être « considérés ». Il en déduisait qu'il fallait leur donner des « responsabilités ». L'élection du Président de la République au suffrage universel et le recours au référendum correspondait à cette logique mais « cela ne suffisait pas ». Dommage, que cette vaste intuition n'ait débouché que sur un modeste « intéressement » dans l'entreprise ! Dommage aussi que la formule adoptée par François Mitterrand tout au long de sa campagne de 1974 ait été volontairement oubliée après l'élection de 1981. C'était pourtant une belle formule ! « **Mon projet**, disait Mitterrand, **n'est pas de prendre le pouvoir mais de vous le rendre** ».

C'est précisément de cela dont il s'agit aujourd'hui. Et c'est cela que **Vigilances** s'efforcera de préciser dans l'avenir. En attendant, nous tenons à rester ouverts à d'autres thèmes et avons demandé à **Claude Bébéar**, fondateur d'Axa, de développer les propos qu'il a tenu lors d'une récente réunion du Club. Il traite dans cette lettre N° 4 de **la notion de risque** en général et analyse en particulier, les nouveaux risques qui, par leur nature même, posent de nouveaux défis.

Marc Ullmann

Sommaire

Alertes : pages 2 & 3

Assurance : nouveaux risques, nouveaux défis : pages 5 à 8

Risques et chances : page 4

Lu, vu, entendu : page 9

Alertes



Pétrole : 11 + 4 ne font pas 30

Il a suffi d'un chiffre, publié par l'Agence Internationale de l'Energie, pour que le sensationnalisme fleurisse et que les imaginations s'enflamment. Pensez donc : en février 2002, **la Russie est passée au premier rang des producteurs de pétrole**, avec 7,28 millions de barils/jour contre 7,19 pour l'Arabie Saoudite. Aussitôt, de nombreux commentateurs, en Europe comme aux Etats-Unis, ont prédit **un renversement des alliances énergétiques** débouchant, à terme, sur une marginalisation du Moyen Orient. Hélas, ce n'est qu'un rêve ! Pour plusieurs raisons :

- La Russie, avec sa population, son climat et ses usines, consomme évidemment plus de pétrole que l'Arabie et ne peut donc en exporter autant.
- L'Arabie, dispose de réserves immédiatement exploitables lui permettant, d'un simple tour de robinets de pousser sa production jusqu'à presque 10 millions de barils/jour. Pour arriver au même résultat, la Russie aura besoin de gros investissements et de plusieurs années.
- L'Arabie n'est pas le seul producteur du Moyen Orient. Il y a aussi l'Irak, l'Iran, le Koweït et les Emirats. La région, au total, a une capacité excédant 30 millions de barils/jour.
- En admettant que la Russie parvienne à produire 11 millions de barils/jour en 2010, et que les républiques ex-soviétiques du pourtour caspien arrivent à 4 millions, cela ne ferait jamais que 15 millions, c'est-à-dire moins de la moitié de la capacité actuelle de l'ensemble des Etats du Moyen Orient lesquels, de surcroît, ont les réserves disponibles les plus importantes du monde.

C'est peut-être triste mais c'est comme ça. La géographie est injuste et, à moins de contester la souveraineté nationale sur les sous-sols, le Moyen Orient restera pour encore plusieurs décennies, **l'acteur prépondérant du marché pétrolier**. Ce qui incitera, d'ailleurs, à accentuer les efforts pour accroître les capacités de production, non seulement en Russie mais partout dans le monde, en Asie comme en Afrique, au Mexique comme au Canada.

Nucléaire : le pari japonais

Poursuivant la stratégie adoptée après le premier choc pétrolier de 1973 – réduction de sa dépendance vis-à-vis du pétrole et du gaz à l'aide du nucléaire -, le Japon vient de lancer **la construction de l'usine de retraitement** de Rokkasho, clone de celle de la Hague. Cette décision est d'autant plus courageuse que l'opinion publique japonaise avait été traumatisée par l'accident survenu à l'installation pilote de Tokaimura en septembre 1999, qui avait fait un mort et 69 irradiés. Prévue en juillet 2005, sa mise en service fera du Japon le premier pays – et sans doute le seul pour de longues années – à disposer **d'une chaîne complète de traitement des déchets nucléaires**, avec **une usine de retraitement, des centrales** capables de brûler le combustible recyclé et **un surgénérateur** pour transmuter les éléments lourds. Ce pari japonais repose sur l'idée que pour satisfaire à la fois les exigences de la croissance économique et celles de la réduction de l'effet de serre, le nucléaire est incontournable. Le Japon sera ainsi le seul à disposer des compétences et de l'expérience pour résoudre le problème des déchets.

Ailleurs, c'est la cacophonie la plus complète. L'Allemagne, le Danemark et, tout récemment, la Belgique, annoncent l'arrêt programmé de leurs centrales ; après avoir pris une décision analogue en 1980, la Suède a augmenté sa production d'électricité nucléaire de 20% et oublié, semble-t-il, la date butoir de 2010 qu'elle s'était fixée ; après un gel de plusieurs années, les Etats-Unis, échaudés par les black-out californiens, développent des « mini-réacteurs » de nouvelle technologie.

La France quant à elle, qui maintient pour l'instant ses autres réacteurs, pourra regretter d'avoir perdu son avance en démantelant Super Phoenix.

Banques d'affaires : au-delà du dégraissage

Le département « fusions-acquisitions » n'est plus le fleuron incontesté des établissements bancaires. Il dégageait de considérables profits et ses cadres étaient particulièrement choyés. Les temps ont changé. Le volume des transactions du premier trimestre 2002 accuse (mondialement) une baisse de 50 % par rapport au premier trimestre 2001 qui, lui-même, accusait une baisse par rapport à l'année précédente, il est vrai exceptionnelle.

Du coup, **les réductions d'effectifs s'accroissent** et vont jusqu'à frapper des personnalités connues. *Après le gras, on touche à l'os*. Surtout dans les principales places mondiales que sont New York et Londres. Selon un professionnel encore en place : « C'est excessif. On risque d'avoir du mal à **recruter de bonnes équipes** lorsqu'on en aura besoin ».

Etats-Unis : captation des cerveaux

L'Australie et le Canada sont champions en la matière mais, en chiffres absolus, **les Etats-Unis sont le pôle d'attraction** le plus puissant pour les travailleurs étrangers hautement qualifiés. Selon les chiffres dont dispose l'OCDE, 40 % des résidents nés à l'étranger ont, aux Etats-Unis un niveau d'éducation supérieure. Des informaticiens, en provenance d'Inde, de Russie et d'ailleurs, occupent une place de choix parmi les 900 000 travailleurs spécialisés qui ont immigré aux Etats-Unis depuis le début des années 90. **L'enseignement supérieur est une voie privilégiée pour cette captation de matière grise.** Les universités américaines attirent les compétences et les diplômés n'ont guère de mal à obtenir des visas temporaires leur permettant de travailler.

Les pays européens s'éveillent au problème et s'efforcent depuis peu d'exercer à leur tour un pouvoir d'attraction. Pour le moment, le nombre de travailleurs hautement qualifiés nés à l'étranger y est encore dramatiquement inférieur à celui des travailleurs peu qualifiés. La chasse aux cerveaux est ouverte !

USA-Inde : une nouvelle donne

Face à la Chine et au monde musulman, l'Inde peut se révéler **un élément central** de la nouvelle donne géopolitique et **une priorité** pour les Etats-Unis. Longtemps opposés à son armement, les Américains, qui aujourd'hui l'y encouragent, viennent de signer leur premier contrat d'équipement militaire, en plus de quarante ans, avec ce pays. Le Pentagone se veut pourtant rassurant vis-à-vis du Pakistan et assure que ce contrat n'affecte en rien l'équilibre entre les deux frères ennemis.

Estimé à 146 millions USD, il porte sur l'achat de huit systèmes radar à *Thales Raytheon Systems*, une *joint venture* entre l'américain *Raytheon* et le français *Thales* et fait suite à la levée des restrictions sur les ventes d'armes décrétées, en 1998, après les essais nucléaires menés au Pakistan et en Inde. Il intervient surtout après que ce dernier pays eut dévoilé, au début de l'année, une hausse importante du budget de la défense. L'Inde, qui a programmé une énorme opération de **modernisation de ses forces armées**, va donc acquérir toute une panoplie d'armements et de nouvelles technologies militaires.

Dans ce cas, ce premier contrat sera certainement suivi de beaucoup d'autres.

La forêt ne peut combattre seule l'effet de serre

Les émissions de dioxyde de carbone – cause principale du réchauffement de la planète -, devraient doubler d'ici 2050. Dans ce contexte, plutôt que d'intervenir en amont en limitant les quantités de CO2 émises, certains pays, Etats-Unis en tête, misent sur la forêt. Selon certains experts gouvernementaux, son développement suffirait à « séquestrer » les quantités supplémentaires prévues à cet horizon.

Or, une étude réalisée dans la *Duke Forest* en Caroline du Nord par l'équipe de William Schlesinger de la *Duke University* a été publiée début avril. Menée à ciel ouvert, sur une période de quatre ans et dans les conditions de pollution attendues en 2050, elle aboutit à une conclusion inquiétante : seul 10% du CO2 supplémentaire a été absorbé. Ce qui est largement insuffisant.

Morale : le modèle hollandais

Le peuple néerlandais tout entier pleure un leader politique d'extrême droite que la majorité détestait. Bel exemple de savoir-vivre ensemble dans un pays où les ministres n'ont pas de gardes du corps et où **l'assassinat politique** n'avait pas de précédent. Belle unanimité dans une société où prime la morale et où, le mois dernier, le gouvernement des Pays Bas a présenté **sa démission** à la suite d'un rapport montrant que les casques bleus néerlandais n'avaient rien fait pour empêcher le massacre en 1995 de 7500 musulmans bosniaques à *Srebrenica*. En réalité, ils ne pouvaient rien faire mais, dans de telles conditions, conclut le rapport, il ne fallait pas les envoyer. Logique ! Mais que faut-il alors penser du gouvernement français de l'époque ? Dans le cadre de la mission conférée par l'ONU, les casques bleus néerlandais étaient placés sous le commandement d'un général nommé par Paris, le Général Janvier.

La différence ne découle pas des faits mais de leur appréciation. La société néerlandaise a été, depuis des siècles, nourrie du principe que certaines valeurs morales devaient s'appliquer aux puissants autant qu'aux faibles. La société française, par contraste, a été habituée à croire que l'Etat était au dessus des lois. D'où des révoltes périodiques de ceux « d'en bas » qui se sentent délaissés.

Quiconque se rend à Amsterdam peut d'ailleurs constater que l'architecture des palais y est à l'opposé de celle de Versailles. En France, un immense château à la gloire du Roi était peuplé de courtisans en quête d'emplois de prestige rémunérés par l'Etat. En Hollande, des centaines de maisons luxueuses mais aux proportions modestes témoignent de la répartition du pouvoir et de l'indépendance des fortunes acquises par le commerce. Ici « l'Etat c'est moi », là-bas « l'Etat c'est nous ».

Risques et chances



Allemagne : Bruxelles dans le collimateur

Le chancelier allemand, Gerhard Schröder, et son rival aux élections de septembre, Edmund Stoiber, se livrent à une surenchère anti-communautaire de plus en plus marquée. Sur le plan institutionnel, ils se proclament, l'un et l'autre, européens convaincus. Mais, dans la bouteille qu'ils souhaitent fédérale, c'est à qui mettra le moins de contenu ! Un impôt européen ? Peut-être, dit M. Schröder, mais à condition qu'il soit moins élevé que les contributions actuelles et que la part allemande diminue. Des directives européennes ? Bien sûr, déclare M. Stoiber, mais à condition que le champ de compétences de la Commission ne morde en rien sur les champs de compétences nationaux et régionaux. Ce à quoi M. Schröder fait écho en poussant à l'extrême le principe de subsidiarité afin de priver Bruxelles de certaines prérogatives quitte, il est vrai, à en ajouter certaines autres en fonction des besoins. En Italie, M. Berlusconi est un peu sur la même ligne et, dans d'autres pays de l'Union dont évidemment la France, d'autres réticences apparaissent. C'est dire que **la convention sur l'avenir de l'Europe**, présidée par M. Giscard d'Estaing, est devant une tâche, qui s'annonce difficile mais qui, de plus en plus, apparaît indispensable.

Chine : mille maux, trois remèdes, deux nécessités

Entre 100 et 150 millions de paysans déracinés campant aux abords des villes, entre 30 et 40 millions de chômeurs urbains, des potentats locaux acoquinés à des mafias, une province entière affectée par un scandale à grande échelle de sang contaminé, un écart grandissant entre les riches et les très pauvres, **la Chine souffre de mille maux** qui, de plus en plus, donnent lieu à des protestations, des rébellions ou des révoltes.

Le gouvernement, pour en venir à bout, ne dispose que de **trois remèdes** : il peut intimider les populations en usant de répression contre les meneurs réels ou supposés ; il peut amadouer les populations en distribuant un peu d'argent sous forme de réparations ou d'allocations ; il peut, enfin, s'efforcer de regagner la confiance des populations en sanctionnant les responsables locaux notoirement corrompus. Jusqu'à présent, le cumul ou le mix de ces trois méthodes a suffi à **éviter le pire**, c'est-à-dire l'addition des mécontentement à l'échelle nationale.

Pour que cela continue, deux conditions apparaissent absolument nécessaires. Il faut que les personnalités à la tête de l'Etat et du Parti, jouissent d'une aura suffisante pour que **leurs sursauts répressifs** ne déclenchent pas d'effets pervers et que leur chasse à la corruption semble crédible. Il faut aussi, - et peut-être surtout ! - que la croissance économique continue afin que l'argent soit disponible pour satisfaire à temps les revendications les plus pressantes. C'est vital pour la Chine car **la voie de la réforme** est étroite et la menace de chaos plus que jamais présente.

L'exemple du ris de veau

En vertu du principe de précaution, la consommation du ris de veau a été interdite. Elle est à nouveau autorisée. Grande nouvelle et précédent utile !

L'abus du principe de précaution crée **un risque de paralysie** et ce risque est évidemment accru en cas d'irréversibilité. L'exemple du ris de veau montre qu'une obstination mal placée peut être combattue. Mais, pour que l'usage du principe de précaution devienne vraiment biodégradable, encore faudrait-il qu'un **réexamen périodique** soit rendu obligatoire.

Allons plus loin ! **Ce qui est vrai du principe de précaution, ne devrait-il pas l'être aussi pour l'ensemble des lois ?** Souvent, les textes législatifs sont élaborés à la suite de circonstances particulières et, lorsque ces circonstances changent, on ajoute de nouvelles dispositions qui, se superposant aux premières, compliquent les choses au lieu de les simplifier. Ce ne serait pas le cas si les lois étaient, elles aussi, rendues biodégradables c'est à dire votées pour une période déterminée après laquelle elles tomberaient en désuétude si elles n'étaient pas revotées telles quelles ou modifiées.

Fini le carnet de santé, vive le « grain de riz »

Les Etats-Unis ont autorisé Applied Digital Solutions (ADS), une firme basée en Floride, à commercialiser *VeriChip*. De la taille d'un grain de riz, cette puce, implantée sous la peau, est conçue pour contenir des données personnelles et médicales. A ceux qui y voient une atteinte à la vie privée, Applied Digital Solutions répond qu'un tel outil médical peut se révéler extrêmement utile en cas d'urgence. Ainsi, lorsque le patient est incapable de parler, le médecin peut **décrypter les antécédents médicaux**. D'où : un gain de temps pour le diagnostic et des risques minorés de traitements médicamenteux antinomiques... VeriChip, qui a trouvé déjà de nombreux adeptes, a sans doute de beaux jours devant elle dans nos sociétés stressées et angoissées !

Le dossier



Assurance

Nouveaux risques, nouveaux défis

Les attentats de New York et de Washington marquent un tournant dans le monde de l'assurance. La rupture ne tient pas tant dans l'amplitude des sommes en jeu que dans la diversité des dommages encourus. Il est, certes, question de 60 milliards USD rien que pour les *Twin Towers* mais le coût de l'ouragan *Andrews* de 1992 aurait été de l'ordre de 40 milliards USD s'il était passé un peu plus à l'Ouest. L'élément nouveau, celui qui doit nous faire réfléchir vient du fait **qu'un seul événement a affecté toute une série d'activités**. Plusieurs risques se sont réalisés simultanément. Et des centaines de situations comparables peuvent surgir.

De surcroît, les attentats du 11 septembre dernier n'étaient pas véritablement dirigés contre les *Twin Towers* et leurs occupants. **Ils constituaient bel et bien une attaque contre les Etats-Unis**. On pourrait donc soutenir qu'il appartient à l'Etat américain de régler l'essentiel de la facture. Cependant, face à l'émotion soulevée par ces événements inimaginables, les assureurs ont, dans un élan de solidarité et par souci d'efficacité, décidé de commencer d'abord par payer leurs clients quitte à se retourner par la suite contre l'Etat américain. Déjà des cabinets d'avocats représentant toutes les parties fourbissent leurs armes. La question centrale est simple : **il s'agit de déterminer face aux risques terroristes le niveau de prise en charge par l'Etat**. En France, une loi datant du 9 septembre 1986, complétée par le décret du 18 mars 1988, a été assouplie le 28 décembre dernier. Elle oblige les compagnies d'assurance à inclure la couverture du risque attentats dans tout contrat d'assurance dommages mais prévoit un plafond au-delà duquel l'Etat doit intervenir. Des négociations du même type sont actuellement en cours entre le gouvernement allemand et les assureurs. Les Etats-Unis, bien sûr, ne seront pas en reste.

Mais attention ! S'il est vrai que les attentats du 11 septembre marquent un tournant, il ne faut pas en déduire que **le terrorisme représente le seul nouveau défi** que les compagnies d'assurance ont à relever. J'en citerai deux : l'un de nature en quelque sorte **sociétal** ; l'autre plus **technique**.

Nous vivons dans une civilisation où **les individus veulent de plus en plus se protéger** de tous les risques. Oublié le temps où l'on voyait la main de Dieu dans les maux qui pouvaient nous frapper ! **L'« Act of God » n'est plus à la mode** et le prix de ce refus se paiera de plus en plus cher. Que ce soit sous la forme de cotisations si les assurances doivent payer ; ou par l'impôt si ce sont les pouvoirs publics qui sont sollicités.

Le deuxième changement auquel je souhaite faire allusion tient à **l'allongement des périodes** à considérer. Un médicament peut entraîner des effets secondaires que l'on ne découvre que vingt ans après son lancement. Telle décharge de produits toxiques considérée comme sûre peut se révéler dangereuse pour les générations à venir. Ainsi passe-t-on **du court terme au long terme**, de l'aléatoire statistiquement évaluable à une notion, hélas, beaucoup plus floue.

L'énoncé de cette double contrainte ne présente évidemment qu'un **tableau très partiel des risques nouveaux**. Il est probable par exemple que, dans un avenir plus ou moins proche, des gens ou des collectivités voudront s'assurer contre des risques climatiques aujourd'hui difficilement quantifiables. Et, d'ores et déjà nous avons à faire face, dans les domaines les plus variés, à des changements brusques de législation qui peuvent conduire les compagnies d'assurance à dédommager des clients qui n'auraient pas été considérés auparavant comme ayant subi des dommages.

Cette évolution conduit à la nécessité **d'accroître les ressources**. Les compagnies d'assurances peuvent augmenter leurs fonds propres, développer des partenariats avec les banques, titriser certains éléments de leurs bilans, c'est-à-dire les transférer aux marchés financiers, ou encore s'entendre avec les Etats pour partager des risques. Mais, sur ce dernier point, il convient de se montrer prudent afin de ne pas casser notre métier. **Les assureurs ont pour vocation d'assurer** et de calculer les cotisations de façon à ce que leur activité soit rentable. Il faut donc résister à la tentation – très française – de se tourner trop vite vers les Etats. Ils ne doivent être qu'un recours... à faire intervenir le plus tard possible !

Par **Claude Bébéar**, Président du Conseil de surveillance d'AXA (Toutes remarques ou suggestions peuvent être adressées à bruno.erhard@axa.com)

L' « Act of God » n'est plus à la mode

Le demi siècle écoulé a été marqué par des **progrès scientifiques et techniques sans précédent**. Grâce aux avancées de la médecine et à la découverte de nouveaux médicaments, l'allongement de l'espérance de vie a fait un grand bond en avant. Dans le même temps, des innovations technologiques majeures telles que le scanner, l'échographie, l'IRM ou la micro chirurgie par laser, permettaient des diagnostics de plus en plus précis, de plus en plus précoces et participaient à la prévention de nombreuses pathologies. En un mot : on soignait de mieux en mieux. Dans le domaine agricole, la mécanisation croissante et la prolifération des engrais et autres insecticides ont signé le passage d'une agriculture extensive à une agriculture intensive. En quelques années, des pays importateurs se sont transformés en exportateurs nets notamment la France et plus généralement l'Europe.

Parallèlement, l'essor industriel des trente glorieuses nous faisait passer d'une société basée sur la « rareté » à celle de l'opulence. **Devenus plus riches, on a tout naturellement voulu plus de protection**. On voulait s'assurer contre tout et les assureurs se frottaient les mains. L'accroissement de leur périmètre d'action était leur horizon et, longtemps, les compagnies ont cherché à persuader leurs clients que tout risque, même improbable, devait être couvert. C'était à celle qui lancerait le produit le plus innovant, pour les personnes et les entreprises, en un mot le produit qui débusquerait le risque auquel les concurrents n'avaient pas pensé.

C'est ainsi que dans une société d'abondance, **l'obligation de résultats se substitua à l'obligation de moyens** au niveau des individus comme des entreprises. Dans un monde de plus en plus complexe où l'incertitude est croissante, on voulait des certitudes. Et, là où l'on voyait la main de Dieu ou la faute à « pas de chance », l'on exigeait dorénavant non seulement des responsables mais de plus en plus des coupables.

La petite malformation de la jambe droite de mon enfant n'as pas été détectée lors de l'échographie ? Ce n'est pas la fiabilité – à 80% - de la technique qui sera mise en cause mais le praticien qui l'a pratiquée. Les responsables des rares cas de sclérose en plaques – un cas sur un million de personnes vaccinées -, du vaccin de l'hépatite B ? Au choix : le laboratoire, le médecin prescripteur ou les pouvoirs publics qui ont décidé de généraliser la vaccination. Bien entendu le scandale du sang contaminé et de l'hormone de croissance, l'accident nucléaire de *Tchernobyl*, la crise de la vache folle ou encore la fièvre aphteuse sont passés par là. **Ces événements ont ébranlé l'opinion publique**, et donc incité les gouvernements à passer du concept traditionnel de prudence à celui, plus exigeant, de précaution. Mais ce principe de précaution légitime est devenu une idole. Le refus de « *l'act of God* » impliquera à terme **la paralysie de pans entiers de la recherche** et, selon le principe de « qui n'avance pas recule », aboutira à une augmentation des risques.

Les entreprises ne sont pas en reste. **Les risques industriels ont changé d'ampleur mais aussi de nature**. Et de fait, leur impact se trouve amplifié par la complexification des process, la mondialisation croissante, l'interdépendance entre économies et le développement sans précédent des technologies de l'information. Là encore, la demande en « assurance » a explosé. Aux risques accidentels classiques sont venus s'ajouter, au fil des ans, les « risques technologiques majeurs » tels l'explosion de l'usine *Bhopal* en Inde ou la marée noire due à l'accident de « *l'Amoco Cadiz* » puis les risques catastrophiques de beaucoup plus grande ampleur affectant le secteur de la santé (sang contaminé, amiante), de l'alimentaire ou encore le « *cyber risk* » par la possibilité inédite dans son ampleur de propagation des virus informatiques.

Sur le fond, les assureurs ne sont pas mécontents de la tendance. Malgré une année 2001 catastrophique, ils voient s'ouvrir de nouvelles perspectives, de nouveaux champs d'activité. Ils en appellent néanmoins à la responsabilité des clients et, pour cela, à l'acceptation d'un certain niveau de risque par les entreprises, les institutions et les particuliers. **Il s'agit d'éviter qu'en s'assurant contre tout, on soit tenté de faire n'importe quoi !**

Du court terme au long terme

La notion de risque a connu **une diversification et une amplification réelle**. Elle a surtout connu une sorte de révolution temporelle : on est passé ainsi du risque aléatoire statistiquement évaluable à l'exigence de réparation de dommages de plus en plus diffus, étendus dans le temps comme le risque écologique ou encore le risque de santé publique. L'éventail des risques nouveaux s'élargissant sans cesse, les assureurs ne peuvent plus se fonder sur **des tables statistiques rassurantes**, mais doivent au contraire **anticiper l'improbable**.

Ainsi en est-il **des changements brusques de jurisprudence**. Les décisions de justice qui étendent les régimes de responsabilité civile au-delà des bornes fixées par les contrats d'assurance sont de plus en plus fréquentes.

Le cas de l'amiante est à cet égard exemplaire. Partout dans le monde, les constructions incluant ce minéral fibreux, bon marché, ont fleuri jusque dans les années 70. La dangerosité du produit reconnue, les pouvoirs publics imposent des mesures de prévention, peu suivies d'effets, dès 1977 avant de l'interdire complètement en 1997.

C'est ce laxisme dans la prévention que la Cour de Cassation a condamné. Dans un arrêt rendu le 28 février dernier, elle reconnaît la « faute inexcusable » de nombre d'entreprises qui, pendant 20 ans, n'ont rien fait pour protéger leurs salariés alors même que « d'une part, elles avaient ou auraient du avoir conscience du danger lié à l'amiante, d'autre part, qu'elles n'avaient pas pris les mesures nécessaires pour ne préserver leurs salariés (...) ».

L'évolution des connaissances peut également faire apparaître **des risques nouveaux** là où, 20 ans auparavant, cela semblait invraisemblable. Et, la crainte de la multiplication des procès pour « mise en danger » de la vie d'autrui fait le reste. La firme pharmaceutique *Bayer* en a fait les frais l'année dernière. Le 13 août 2001, elle annonce le retrait immédiat de son anticholestérol, la cérivastatine, du marché mondial. Développé dès le début des années 1980, ce médicament aurait provoqué la mort de 52 personnes, dont 31 aux Etats-Unis.

Plus loin encore, **le cas du DES** (Diéthylstilboestrol). Des millions de femmes enceintes de part le monde en ont pris pour éviter les fausses couches. En 1971, un professeur américain établit le lien entre la prise de ce médicament et une forme de cancer du vagin chez des jeunes filles dont la mère a pris du DES. Aussitôt stoppée aux Etats-Unis, sa vente a pourtant continué et notamment en France sous le nom de Distilbène jusqu'en 1977. Aujourd'hui, on estime à **80 000 les filles**, en âge de procréer, **dites DES** (stérilité et de cancers du vagin). Un groupe de « filles DES » françaises envisage d'intenter **un procès**. Là encore, où se situe la responsabilité ? Et qui va payer en cas de succès de la démarche ? Les Pouvoirs publics qui ont autorisé la vente jusqu'en 1977, le laboratoire qui a continué à fabriquer un médicament dont la dangerosité était avérée ou les assureurs.

Accroître les ressources

Augmenter le nombre et l'importance des contrats est une bonne chose pour les assureurs... à condition qu'ils puissent payer en cas de multiplication des dommages !

Face aux risques croissants, l'enjeu majeur est donc d'accroître les ressources. D'où la nécessaire **implication de tous les acteurs** : les assureurs, les assurés mais également les banques, les marchés de capitaux et les Pouvoirs Publics.

En premier lieu, les assureurs plaident pour une nécessaire prise de conscience de l'environnement des risques, de leur coût ainsi que des limites à apporter à l'exigence de protection. Car, le risque « zéro » n'existe pas. Et, c'est la société dans son ensemble qui doit définir ce qui doit ressortir des impôts ou des cotisations volontaires.

Il devient notamment indispensable, à leurs yeux, de revenir aux bases techniques du métier et de rétablir la vérité des prix par :

- ◆ Des tarifs en ligne avec les risques acceptés (1),
- ◆ Une redéfinition des garanties accordées tant dans leur périmètre que sur leurs limites,
- ◆ Une maîtrise et limitation des risques de corrélation entre les diverses branches.

L'industrie de l'assurance malgré ses capacités à innover ne peut fournir seule une réponse complète.

Selon les professionnels de l'assurance, les entreprises et les personnes devraient considérer la gestion et le financement des risques comme un investissement nécessaire et non comme un coût qui doit être constamment réduit. Bien entendu, les clients et particulièrement les entreprises, premières visées, ne sont pas d'accord.

Les conditions de renouvellement des polices grands risques industriels en fin d'année ont fait bondir nombre d'entre elles. Les primes pour ces derniers ont été en effet majorées de 50 % en moyenne, avec des pics de 300 % pour certains risques sensibles. **Cette fronde** s'est exprimée avec force lors des *Rencontres* de l'Amrae, l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise, qui fêtaient leur dixième anniversaire début février 2002. Du coup, les entreprises se mettent à rêver de **filiales d'autoassurance**, voire d'une grande mutuelle européenne interentreprises.

Les assureurs quant à eux, ne sont pas prêts à reculer. Ils estiment que la politique des rabais entraîne la disparition de certains fournisseurs et que cette limitation de la concurrence peut être préjudiciable aux industriels eux-mêmes. Mieux vaut, disent-ils, appliquer **la vérité des prix** tout en les serrant au plus juste en formant des équipes réduites et compétentes.

Les augmentations tarifaires très significatives et les économies générées par une maîtrise des coûts, tout en augmentant **leur capacité de rétention** ou de conservation des risques, peuvent cependant se révéler insuffisantes. **Des solutions alternatives** de financement ou de transfert des risques doivent être recherchées.

Ainsi, et bien que certains risques deviennent difficilement transférables auprès d'elles, en tous cas à hauteur des besoins, vient **le recours à la réassurance** car il permet aux assureurs de :

- ◆ limiter leurs engagements,
- ◆ réduire la volatilité de leurs résultats,
- ◆ les protéger contre les sinistres de forte amplitude,
- ◆ augmenter leur capacité de souscription.

En outre, **l'aptitude du secteur à lever des fonds** à court terme et à long terme, en cas de besoin, sur le marché des capitaux reste très grande. L'agence de notation Standard & Poor's estimait, dans une note datée de décembre dernier, que les banquiers débloquent volontiers des lignes de crédit pour les assureurs afin qu'ils puissent faire face à leurs obligations de paiement immédiates. Dans un contexte boursier difficile, ce soutien, ajoutait-elle, leur évite notamment de céder des actifs en moins-values latentes.

Enfin, grâce à **des techniques financières** comme la titrisation, les assureurs peuvent transférer une partie des risques au marché financier. Le système des obligations catastrophes ou CAT Bonds, encore marginal, peut ainsi devenir une alternative à l'assurance. Un assureur vend des obligations à des investisseurs institutionnels, largement rémunérés, qui, en contrepartie, acceptent de perdre tout ou partie de leur capital si un événement climatique prédéfini (tremblement de terre, tempête) survient. Le risque est bien transféré aux investisseurs institutionnels, qui peuvent céder eux-mêmes leurs engagements sur un marché secondaire à d'autres investisseurs.

Au-delà, et face à l'ampleur potentielle des conséquences de certains risques, les assureurs doivent pouvoir travailler avec les Pouvoirs Publics (l'exemple du pool terrorisme en France) sans toutefois chercher à généraliser la pratique. Le recours à l'Etat, s'il devenait systématique, amoindrit la nécessaire **vigilance** des compagnies. Il doit rester une alternative dont il faut user avec beaucoup de modération !

(1) Des hausses ont d'ores et déjà été effectuées dans les contrats les plus classiques, comme ceux de l'habitation et de l'automobile pour les particuliers.

See no evil

Robert Baer, Crown Publishers, 284 p., New York 2002.

C'est l'histoire d'un aventurier en révolte contre des bureaucrates. Robert Baer est entré à la CIA en 1976. Formé pour être un espion, pour recruter des informateurs, pour monter des opérations et autres coups tordus, il s'est obstiné, pendant plus de vingt ans à vouloir être un vrai combattant de l'ombre. Mais, à chaque fois qu'il a voulu agir, que ce soit au Liban ou en Irak, au Soudan ou au Tadjikistan, il s'est heurté à ceux qui, à Washington refusaient de prendre des risques. Selon lui, les responsables de la CIA ont progressivement perdu conscience de l'importance du travail de terrain. Ils ont cru que les écoutes électroniques, les photos satellites et les renseignements économique-financiers devaient avoir la priorité absolue. Et c'est ainsi, estime Robert Baer, qu'ils n'ont pas senti grandir la menace terroriste.

Ce livre mérite d'autant plus d'être signalé qu'il a été abondamment distribué aux membres des commissions de la Chambre et du Sénat qui doivent mener une enquête conjointe sur l'ensemble des « intelligence services » américains avant d'en préconiser la refonte.

Questions interdites

François Dagognet, Editions Les Empêcheurs de penser en rond/Le Seuil, 145 p., Paris 2002.

Tout citoyen est peu ou prou confronté à l'idée du sens à donner à la vie. L'évolution de la société et le développement des techniques médicales et génétiques soulèvent de nombreuses questions. Procréation médicale assistée, maîtrise de la procréation, greffe d'organe que l'auteur baptise de manière savante de *compénétration curative*, conditions éthiques d'exercice de l'euthanasie, pacs ou encore possibilité d'engendrer pour les couples homosexuels, sont passés au crible par François Dagognet, philosophe. Toutes ces questions, et c'est tout l'intérêt de cet essai, sont traitées non comme des catégories juridiques mais analysées à la lumière de la morale en tant qu'approche philosophique.

« C'est comme si la vie avait un jour basculé de l'état de nature à celui de culture - presque à notre insu - pour devenir cet objet manipulable grâce aux progrès techniques que la morale peine à suivre », assure François Dagognet, moral mais non moralisant. Et, ajoute-t-il, dans cet état de culture, la contradiction entre des techniques d'avant-garde et un encadrement juridico-moral périmé est, selon l'auteur, loin d'être épuisée.

Questions interdites aborde des problèmes complexes avec une rare clarté.

Le nouveau défi français - La France face à la mondialisation

Philip H. Gordon et Sophie Meunier, Editions Odile Jacob, 242 p., Paris 2002.

Dan cet ouvrage extrêmement documenté, Philip H. Gordon, directeur du Centre de recherche sur les Etats-Unis et la France à la *Brookings Institution* à Washington et Sophie Meunier, chercheur au Centre d'études internationales de l'Université de Princeton, mettent au jour les racines historiques et culturelles de la résistance française à la mondialisation et montrent comment la France réussit à s'adapter, plutôt bien, sans s'américaniser.

La grande désillusion

Joseph E. Stiglitz, Editions Fayard, 325 p., Paris 2002.

Prix Nobel d'économie en 2001, ancien conseiller de Bill Clinton, et jusqu'à sa démission en 1999, vice-président de la Banque mondiale, Joseph E. Stiglitz attire, dans ce livre accusateur, l'attention sur le fonctionnement des institutions financières internationales, particulièrement du FMI, leur manque de transparence et l'inefficacité de leur politique. Juge et partie, le FMI fait, selon lui la part trop belle aux créanciers occidentaux et aux profiteurs locaux, au détriment du développement des pays concernés. Lorsque la bulle éclate, ce sont les peuples, paupérisés, qui doivent encore payer pour les erreurs de l'institution internationale. Saluant l'intention du FMI de modifier les priorités de résorption des dettes, Joseph E. Stiglitz déplore le blocage des Etats-Unis et conclut que la communauté internationale ne doit pas laisser l'Amérique opposer son droit de veto à de tels efforts.